



SEANCE	16 avril 2010 CG-6-2613 et 2634
Direction du Développement	Direction du Développement

## CONTRATS AVEC LES COMMUNES ET LEURS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

### CONTRATS RURAUX DE DANNEMARIE, FLACOURT ET TILLY

Les contrats ruraux, conclus pour une durée de 5 ans, permettent aux **collectivités de moins de 2000 habitants** de réaliser des travaux de construction, restauration ou aménagement nécessaires à la vie communale et à la conservation du patrimoine architectural, avec l'aide du Département et de la Région.

Il est proposé l'adoption de 3 nouveaux contrats, dans le cadre de ce dispositif.

#### ① Commune de Dannemarie

- Extension et restructuration de la mairie, dans des conditions répondant aux impératifs de **développement durable** (avec réduction des besoins énergétiques du nouveau bâtiment) ;
- Extension et restructuration de la salle polyvalente, qui ne répond plus aux besoins de la commune ni aux **normes de consommation énergétiques** actuelles ;
- Extension du cimetière ;
- Restauration de la sacristie et du retable de l'église.

Montant des opérations : 324 700 € dont 105 000 € subventionnés par le Département.

#### ② Commune de Flacourt

- Construction d'une nouvelle mairie ;
- Construction d'une remise (78m<sup>2</sup> de locaux de stockage pour le matériel municipal) ;
- Aménagement des abords de la mairie.

Montant des opérations : 465 315 € dont 105 000 € subventionnés par le Département.

#### ③ Commune de Tilly

- Création d'une salle des mariages et de réunion ;
- Aménagement des extérieurs de l'école ;
- Réhabilitation extérieure de l'église.

Montant des opérations : 436 700 € dont 105 000 € subventionnés par le Département.

### ADOPTION DU CONTRAT EAU DE LA COMMUNE DE LA CELLE-SAINT-CLOUD

Le contrat eau de La Celle-Saint-Cloud comporte **14 opérations**, dans le cadre de la **dépollution des eaux usées** et de la **gestion des eaux pluviales en secteur urbanisé**.

Aucune augmentation du prix de l'eau dans la commune n'est envisagée à l'issue de ce programme, subventionné par le Conseil général à hauteur de 257 065 €.